

LOI LEONETTI/CLAYES ENCOURS ... RENVOI AU PARLEMENT.

Il faut IMPERATIVEMENT rendre les directives du malade opposables à TOUS , médecins et famille (car comment définir les membres de la famille qui pourraient être écoutés ? Pourquoi les uns et pas les autres ?)

RÉDIGEZ VOS DIRECTIVES MAINTENANT , cela démontrera que vous voulez maîtriser votre fin de vie,
que vous soyez pour ou contre la demande d'aide à mourir médicalisée.

N'attendez pas le vote d'une loi permettant l'aide à mourir par un médecin.

Il est déjà possible d'être aidé par les sédations pour ne pas souffrir.

N'oubliez pas dans les pays où l'euthanasie est légalisée seulement moins de 2% le demande

IL FAUT DISSOCIER DIRECTIVES ANTICIPÉES ET OBTENTION D'UNE LOI permettant aux médecins l'aide à mourir lorsqu'elle est demandée.

ne pas les écrire serait une liberté ? non

oui, la liberté d'emmer... les autres... de les laisser décider à ma place de MA VIE ! de provoquer la guerre dans les familles ... *il faut suivre l'affaire Lambert avec des parents qui se prennent pour la famille de leur fils largement adulte indépendant, qui les avait éloignés, et qui veulent des soins déraisonnables payés par la collectivité !*

Moi, je préfère protéger ma famille et les médecins qui m'accompagneront en fin de vie.

Ne pas écrire ses directives c'est rendre les autres (famille, médecin) responsables des conditions de notre fin de vie, avec toutes les difficultés que cela implique.

Je pense qu'un questionnaire devrait être établi par l'ARS (a priori, c'était prévu : « modèle » de directives que le médecin proposerait à son client)

pour que tous les médecins traitants posent les questions essentielles sur leur fin de vie à tous leurs clients :

parler de la mort ne doit pas être évitée, ce n'est pas digne d'un être responsable, ni adulte, ni médecin.

Lorsque les gens n'ont pas encore réfléchi au fait qu'ils sont mortels, et que la fin de vie naturelle peut être bonne ou mauvaise pour eux, leurs réponses peuvent être ambiguës ou peu sûres.

Mais rien n'empêcherait un médecin de reposer les questions une fois par an, jusqu'à ce que son client hésitant puisse exprimer réellement ce qu'il souhaite pour lui-même.

ECRIRE SES DIRECTIVES DEVRAIT ÊTRE UNE OBLIGATION comme voter devrait être obligatoire...

çà viendra quand? le vote obligatoire permet mieux le compte des bulletins blancs et nuls.

S'EN REPORTER AUX AUTRES POUR LES DÉCISIONS SUR SA SANTÉ (tout ce qu'on raconte concerne la mort à l'hôpital ou la mort en hospitalisation à domicile surtout)

EST NUISIBLE À LA SOCIÉTÉ, DONC LA SOCIÉTÉ DOIT S'EN OCCUPER.

ECRIRE

- qu'on ne veut pas d'acharnement thérapeutique, ou palliatif, sans précisions de conditions de santé récupérable ou pas, et comment,
- demander qu'on soulage nos souffrances,

N'AAUCUN SENS ! c'est simplement une obligation, un devoir des médecins !

C'est au médecin d'expliquer pour chaque soin ou traitement le rapport bénéfices/risques et à l'intéressé/e de décider s'il prend ou non ce risque.

Lorsque l'amélioration de l'état de santé n'est pas envisageable, le médecin ne doit pas faire les soins: l

a loi lui interdit l'obstination déraisonnable... et l'oblige à soulager les souffrances, du mieux possible (*tout n'est pas possible*)

***NORMALEMENT, JE NE DEVRAIS PAS AVOIR À ÉCRIRE QUE
JE VEUX QUE LA LOI SOIT APPLIQUÉE:
ni acharnement, ni souffrances, c'est seulement la loi!***

LA LOI DEVRAIT ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT APPLIQUÉE !

La solidarité s'applique avec la sécu,
moi, je ne veux pas être solidaire de personnes qui demandent des soins coûteux à la collectivité alors que les médecins les savent sans aucun effet.

**NOUS DEVRIONS TOUS DEMANDER LA FIN DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DÉRAISONNABLES PAR LA SÉCU,
ET SINON, DEMANDER À S'EN RETIRER.**

Pour répondre à ceux qui font l'analogie, curieusement, cela n'a évidemment **aucun rapport avec mariage, pacs, concubinage, hétéro ou homo**, choix qui n'entraînent que les intéressés dans les frais (mariage ou pacs avec fête, divorce ou séparation et avocats),

alors que **les remboursements de soins déraisonnables entraînent toute la société qui paye collectivement ces soins, qui enrichissent des privés: industrie pharmaceutique et industrie de « l'or gris ».**